

15ème législature

Question N° : 12152	De Mme Aude Bono-Vandorme (La République en Marche - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales
Rubrique >élus	Tête d'analyse >Intérieur - Élus - Conseil de Paris - Indemnités - Statistiques	Analyse > Intérieur - Élus - Conseil de Paris - Indemnités - Statistiques.
Question publiée au JO le : 18/09/2018 Réponse publiée au JO le : 04/12/2018 page : 11005 Date de changement d'attribution : 20/11/2018		

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, de lui faire connaître, pour l'année 2017, le montant global des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil de Paris, le montant des frais de déplacements et le montant des crédits affectés aux groupes d'élus.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs du conseil de Paris fait apparaître les montants globaux suivants pour l'année 2017 :

Indemnités perçues (c6531)	Frais de mission et de déplacement (c6532)	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (c656)
12 521 930,19 €	176 776,78€	2 975 982,14 €